L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 5 JUIN 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEBER.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 6.

Le terme de l'abonnement est pour une année. A moins d'opposition, soit journal seulement, soit aux annonces, on sera considéré comme discontinué de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait été donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ABONNÉS.—Chaque page est gardé de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement concernant une chanson graphie, autre que celle qui est comme nous l'avons reçu. Le terme de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les artistes, propriétaires, ou marchands (ayant $50) les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, les agents pour navires, les imprimeurs, hôtels, et les maîtres de pension (ayant la commission).

Les abonnements se paient à l'avance ou à la fin de l'année. Les annonces sont payées aux avis et limité à un seul exemplaire, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui seront de la ligne ordinaire des affiches d'un usage, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, ventes de marchandises à louer ou à affermer, actions, ventes, saisies, ventes ou avis, etc., ont été portées en ligne séparément et aux prix ci-dessus indiqués.

LES ANNONCES qui ne seront pas marquées que par intervalles, ne seront pas gardé pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne seront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à ordre contraire, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES des candidatures à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, les annonces de nature de leur nature personnelle (lorsqu'elle pourront être admises), pourront le plus de la prix ordinaire et d'avance.

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 92, rue de Chartres, — Nile, et Gravier.
Spécialement particulièrement des ventes de Marchandises Sèches, par enchère et par [illegible].

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peinture d'Huiles, & Médicaments spéciaux d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Rues Conti et St. Philippe—Nlle. Orléans.
[illegible] juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue du Magasin.
Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1m

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John G. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
18 nov. Nouvelle-Orléans.

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

HARROD, FRANCIS, DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agente de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans
No. 49, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans
17 juin

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO FIO.
J. F. BERCIER & Co.
Brocers et marchands en général, No. 48 Vieille Levée
Ont constamment en assortiment de groceries fraîches, liqueurs, vins, etc. à des prix libéraux. 30 oct
Nouvelle Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENTS de Sucre raffiné de Boston, sucre en pain, et au sucre et en poudre double raffiné, ayant droit au drawback, constamment en main, et à vendre par
8 mai—1m NORCROSS & FONDICK, 46 Gravier.

AVIS—Les soussignés ont changé le nom de leur raison de commerce en celui de W. F. Vredenburgh & Co. à dater de ce jour. Les intérêts en seront [illegible]
1 janv FIELD & Co., 20 Vieille Levée.

W. F. VREDENBURGH & Co., No. 20, Vieille Levée, les ventes [illegible] et consignations de coton, de riz, de sucre, plombs en saumons &c. à R. Field & Co. à New-York et à Field Fowler, à Boston. 1 jan—1an

W. F. VREDENBURGH, agent de commissions, [illegible] à vendre à louer ou à affermer, actions, [illegible] ou avec ou sans [illegible] à part de ce jour.
1 janv

AVIS—Messieurs J. C. STOUPE et ALEXANDER GIBKS, enfiment comme associés, dans cette maison, à dater du 1 janv 1845. CHARLES GIBBS & Co.

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 45.
Directeurs:
Wm. W. Montgomery, J. H. Le Bron,
J. Dreux, Edw. Shaw,
A. Jordan, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Pulver.
CHAS BRIGHAM, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriété contre les risques du feu, au taux le plus modéré, et en cas de sinistre les pertes sont faites avec promptitude et libéralité.
17 mars

ASSURANCES MUTUELLES.
Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.
(Sous un amendement de [illegible])
CETTE compagnie assure contre les risques de la Mer et du FEU, sous le système mutuel.
D'après ce système, les assurances qui [illegible] ne peuvent encore compagnie ont droit à une part de bénéfices, sans encourir aucune responsabilité avec durant un [illegible]
14 oct. L. MATTHEWS, Président.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES ET CONTRE L'INCENDIE, DE L'OUEST
Rue Carondelet, No. 25, rue du Magasin.
A une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 1er avril, 1845.
Nous avons vu avec plaisir le ce bureau, l'assentiment public avait tellement prévenu en faveur de principes d'assurances mutuelles qu'il devenait impossible de continuer les Compagnies d'Assurances par actions, et il est en conséquence ordonné que les actionnaires de cette institution [illegible] à dater du 1 juin, à midi, pour prendre en considération la convenance de clôture les affaires de ce bureau.
Par ordre
8 mai GEO. C. LAWRASON, Secrétaire

Vente à des prix excessivement bas.
GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SECHES.
Il soussigné, en raison de ce que la saison est très-avancée et de ce qu'il a un magasin de fort assortiment de marchandises, les offre à des prix excessivement bas. Ces marchandises comprennent des articles convenables pour [illegible] aux habitans de la campagne. Une grande partie de ces marchandises ayant été [illegible] à Paris à des prix très-avantageux, on en dépensera à un prix en dessous même de ce qu'elles ont coûté. Dans le stock se trouvent les articles suivans:
Indiennes françaises grandes largeurs, bon teint, 18 cts la yrde.
100 pièces idem 3/4 bon teint 7, 8, 9 et 10 cents.
Mousseline française, d'une yarde, bon teint, 20 cents.
Mousseline française 30 à 37 1/2, en grand assortiment.
Mousseline organdie riche et fabuleuse, 12 1/2 cents, 20.
Linon batiste et organdie dentelle, 20 cents.
Batiste d'Ecosse à 25 cents, à trefoin 50.
50 pièces large robes [illegible] à 25 cents.
[illegible] de Paris, surfeuds de 75 à 1$, et maintenant à 44 cts la yarde.
Un grand assortiment d'indiennes anglaises, à bas prix.
Mouchoirs batiste de 12 à 18 cents chaque.
Mouchoirs dans à rivière, variés à 50 et 75 cents.

Grand stock de Toile,
Dont les qualités se trouvent des bonnes. Toiles schemisses de 20 à 25 cents: [illegible] 50 pièces de toiles rétives d'Irlande, de 38 à 50 la pièce; des toiles à draps, [illegible] à 25 cents par jour les familles; toiles à draps, coeur malin, d'après, [illegible]
Des [illegible] Chemisettes en coton à 18 cents la pièce; Idem fines à 12 1/2, idem superfines à 20 cents; 100 douzaines chemisettes pour hommes, à bas prix.
Gants—Un grand stock de cotonades, coutil, gingas [illegible], Nankins, couvertures à bas prix, coton du pays, Lowell, Mississippi, Kentucky, Tennessee, Alabama, Georgia, Carolina, Virginia, Maryland, Pennsylvania, Ohio, Indiana, Illinois, Missouri, Arkansas, Louisiana, Texas, Tennessee, Kentucky